

Canoë Kayak Club de Rhinau et du Ried

Conditions de Location de Canoë et Kayak

MATERIEL MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT AVEC UNE LOCATION :

- Gilets d'aide à la flottabilité aux normes CE adaptés au poids
- Pagaies de canoë ou de kayak suivant les embarcations - Bidons étanches

ASSURANCE : CARTE CANOË

L'assurance est nominative et obligatoire. Elle vous garantit contre toute éventualité lors de la pratique du canoë et du kayak, dans le respect de l'arrêté du 4 mai 1995. Responsabilité civile générale. Défense et recours. Accidents corporels.

CONDITIONS GENERALES

1. Les kayaks ou canoës sont loués avec gilets d'aide à la flottabilité et pagaies. Ils sont rendus insubmersibles. Il appartient à chaque utilisateur de le vérifier avant toute utilisation.

2. Le matériel loué est placé sous la responsabilité de l'utilisateur qui demeurera responsable des dégradations ou pertes causées. Les réparations ou remplacements lui seront facturés au tarif

de nos fournisseurs. La caution sera conservée en l'attente du règlement de la facture et ne sera encaissée qu'en cas de non-paiement.

3. Le loueur ne répond pas des accidents de la conduite des utilisateurs. Les utilisateurs s'engagent à respecter les consignes de sécurité et les règles de navigation.

4. Les utilisateurs s'engagent par ailleurs à respecter l'environnement et la quiétude des riverains.

5. Pour les enfants mineurs non accompagnés, un adulte responsable devra être présent au retrait et à la restitution du matériel. Cette personne engagera sa responsabilité en certifiant la capacité des mineurs à naviguer sans encadrement.

6. Toute réservation sera accompagnée d'arrhes de 25%. Le solde est à payer au retrait du matériel.

7. Un chèque de caution de 1 000€ par location est obligatoire. Il sera restitué à la réception du matériel – indemne de toute dégradation – par le loueur. Les pièces d'identité ou clés de voiture ne peuvent en aucun cas servir de caution.

8. Une assurance couvrant les personnes est à prendre auprès du loueur (carte Canoë). L'assurance ne comprend pas la garantie pour le matériel. Se renseigner sur les conditions générales.

CONSEILS IMPERATIFS DE SECURITE

Savoir nager, porter son gilet d'aide à la flottabilité, éviter les troncs d'arbres et les obstacles. Les barrages, même petits, peuvent être mortels. Rester loin des bateaux à moteurs, ils ne peuvent pas vous éviter. La rivière est un milieu changeant. En cas de doute, il vaut mieux accoster et reconnaître les passages à pied depuis la berge pour s'assurer de l'absence d'obstacles tombés dans la rivière : troncs d'arbres, débris...

